



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1917 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

HL/AB/77

Paris, le vendredi 13 janvier 2023

Mesdames et messieurs les présidents, chers amis,

avant toute chose, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus chaleureux.

Devant les difficultés qui m'ont été rapportées à la suite de l'annonce tardive de l'augmentation du prix de *La Voix du Combattant*, je me devais de répondre aux questionnements qui sont vôtres. Si vous le permettez, je voudrais vous expliciter notre démarche, au travers de 3 points que je souhaite développer.

1. *La Voix du Combattant*, pourquoi ?
2. Son avenir et sa pérennité, sa viabilité financière.
3. Le mythe colporté d'un siège « Picsou » assis sur un tas d'or...

1 - *La Voix du Combattant*, pourquoi ?

Nous nous devons d'attacher la plus grande importance à notre *Voix du combattant* parce que c'est un vecteur de communication en interne, de par les pages régionales, et en externe, car elle est lue par nombre d'autorités civiles et militaires, entre autres, par l'état-major particulier du Président de la République (un de ses conseillers présent jeudi dernier aux vœux de l'UNC m'a confié que les éditoriaux permettaient de faire passer des messages) et les cabinets ministériels. A ce titre, c'est un outil d'influence et il permet ainsi de faire connaître toutes nos activités, tous nos projets et toutes nos ambitions, au-delà de nos seuls adhérents.

C'est une publication de qualité avec nombres de témoignages qui, depuis sa création, constituent une formidable banque de données contribuant ainsi à l'enrichissement de la mémoire combattante et des valeurs qu'elle porte. Le ministre en a fait une priorité en l'inscrivant dans la loi de programmation militaire. Nous participons de façon active à ce travail au sein d'un groupe de réflexion qu'a constitué la secrétaire d'État et je puis vous dire que le travail exceptionnel réalisé par Pierre Saint-Macary, qui nous représente au sein de cette instance, en fait l'interlocuteur privilégié des ministères.

Enfin, et c'est à mon sens l'essentiel, *La Voix du combattant* est l'un des contributeurs à nos actions de solidarité, 120 000€ cette année, et je voudrais appeler solennellement votre attention sur les conséquences d'une cessation de parution de ce magazine sur les moyens consentis à cette vocation première de notre association.

La Voix du Combattant fait donc partie du patrimoine de l'UNC.

2 - Son avenir et sa pérennité, sa viabilité financière.

Aujourd'hui, le lectorat de notre publication est essentiellement constitué par nos adhérents. Nous sommes donc dans un système endogène impacté par l'érosion démographique à laquelle nous sommes malheureusement confrontés : 210 000 adhérents en 2010, sans doute moins de 160 000 aujourd'hui. Nous menons une réflexion pour élargir le cercle des lecteurs potentiels. Il nous faut être réaliste, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur l'impact de cette érosion,

malheureusement structurelle, couplée à une inflation galopante que vous constatez tous au quotidien.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvions pas échapper à une augmentation des tarifs, qui, au passage, n'avaient pas changé depuis décembre 2017...

En contact permanent avec l'imprimeur, entreprise familiale française avec laquelle nous entretenons des relations empreintes de franchise, de transparence et de confiance, nous avons fait le choix d'attendre les éléments les plus consolidés, pour nous permettre de définir *a minima* un niveau d'augmentation calculé au plus juste, combinant la viabilité financière du journal, associé à un souci constant des intérêts de nos abonnés.

Comme vous le savez, l'énergie est l'un des postes les plus « budgétivores » dans l'activité d'une imprimerie. Or, le renouvellement des contrats avec les fournisseurs d'énergie électrique se négocie au terme de leur échéance, c'est à dire en fin d'année. Nous n'avions donc aucune visibilité sur le niveau d'augmentation que nous allions subir. J'aurai pu effectivement anticiper et annoncer un montant forfaitaire de ce surcoût, au « doigt mouillé » comme il se dit trivialement, en septembre par exemple, mais à quel niveau, en l'absence de l'élément clé que constitue le prix de l'énergie dans la structure de coût de la production du magazine.

Enfin, bien que nous ne soyons pas formellement contraints de le faire, j'ai souhaité, par souci de transparence et dans une démarche collégiale, que le bureau national soit consulté et que cette décision soit entérinée par un vote du conseil d'administration national, ce qui en a retardé l'annonce officielle aux départements.

Sans doute ai-je été naïf, mais je pensais que nos abonnés avaient conscience de ces paramètres et j'avoue avoir été surpris que cette augmentation 0,20€ par numéro, soit 2€ par an, ait fait l'objet d'une telle réaction, car au fond, et même si comparaison n'est pas raison, 2€ correspond au prix d'un litre de carburant, de moins de 2 baguettes de pain, de moins de 2 croissants ou de 4 cigarettes, surtout quand on sait que les recettes de *La Voix du combattant* alimente nos actions de solidarité !!!

3 - Le mythe colporté d'un siège « Picsou » assis sur un tas d'or...

D'aucuns se complaisent, sans doute par méconnaissance, à colporter des informations erronées sur une richesse supposée du siège dont l'utilisation échapperait à toute forme de transparence.

Je rappelle que chaque année le rapport de gestion, constitué de la certification des comptes par le commissaire aux comptes et du rapport détaillé du trésorier national, vous est adressé 40 jours avant l'assemblée générale. Ce délai, imposé par les statuts, vous permet d'obtenir toutes les clarifications que vous souhaitez, afin d'éclairer votre vote au cours de l'assemblée générale. Le siège a obligation de vous répondre et je me permets de vous rappeler que votre vote est souverain et que le « national » n'a aucun pouvoir pour s'en affranchir. Soyez sûr, si vous vous donnez la peine d'étudier dans le détail ces documents, que chaque euro est « pisté et traqué » !

On nous fait le procès d'une intention thésaurisatrice, par l'empilement de nos excédents, au mépris de toute volonté de redistribution du « magot » vers nos adhérents.

J'attire votre attention sur l'origine de nos excédents budgétaires. Ils ont été le fait d'une situation conjoncturelle liée au Covid. En 2020, nombre de nos activités ont été soit dégradées, soit annulées. Notre budget, dont vous êtes en partie contributeur, n'a pas été consommé en totalité. Il nous a semblé juste et équitable de vous rétrocéder une quote-part des cotisations qui nous avaient été versées. Le conseil d'administration national a pris une décision dans ce sens, qui s'est matérialisée au début de l'année 2021 par la rétrocession de 0,50€ par adhérent, en compensation de l'augmentation de la cotisation votée l'année précédente.

Dans la même logique, nous avons l'année suivante décidé d'attribuer une partie de nos excédents au soutien de projets que vous souhaitiez promouvoir.

Ensuite, concernant l'augmentation actuelle du prix du magazine, il vous faut savoir que la répercussion de la hausse de ses coûts de production a été appliquée rétroactivement par notre imprimeur à compter de l'édition d'octobre dernier. C'est donc le « national » qui a pris à son compte

ce premier palier, permettant ainsi de n'appliquer cette augmentation, au plus juste niveau, qu'à partir de janvier pour les abonnés. Cela a représenté pour le budget du siège un montant de plus de 9 000€ pour les trois derniers numéros de 2022.

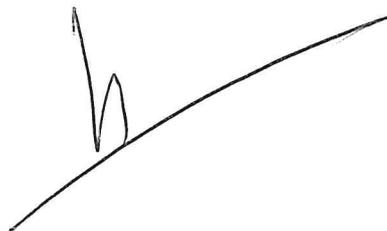
Enfin, vous n'aurez pas manqué d'observer les reports à nouveau. Ils sont le fait d'excédents en trompe l'œil, générés par une sous-activité conséquence de l'épidémie de Covid. Sachez que nous les avons limités au plus bas niveau, dans le seul but de pouvoir compenser le déficit structurel, malheureusement incontournable à brève échéance, que nous imposera l'érosion démographique de nos effectifs.

Certains disent que le siège aurait pu absorber l'augmentation demandée de *La Voix du combattant*. A 2€ par adhérent, cela représente environ la somme de 240 000€... Je vous laisse juges !

Enfin, sachez que l'imprimeur nous a avertis qu'il était très probable que le coût de production de *La Voix du Combattant* subisse à nouveau une augmentation en 2023, compte tenu de la hausse du prix des matières premières et de l'énergie. Dans cette hypothèse, le siège naturellement prendrait à son compte ce surcoût pour ne pas faire supporter à nouveau à nos abonnés une nouvelle augmentation.

En conclusion, j'espère vous avoir éclairés sur notre transparence dans la gestion financière et notre politique, qui s'inscrit une logique de prudence et d'anticipation, et, pour terminer, sachez que « l'opulence » supposée du siège pourrait bientôt connaître un terme puisque, dans un avenir plutôt proche, nous allons réfléchir à la décision de se séparer, à grand regret mais nécessité fait loi, de notre immeuble historique de la rue Vézelay. Cette décision vous reviendra, le moment venu, conformément à nos statuts.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et sur le relai essentiel que vous êtes auprès des associations locales et des adhérents, pour faire valoir les arguments que je viens de vous exposer. Ne laissons pas notre UNC se fissurer, restons tous « Unis comme au front ».

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'W' or 'V' shape followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.